



ARTISANS
DU MONDE

POUR UN COMMERCE
ÉQUITABLE



© FAdM - JB Cavalier

Commerce équitable & environnement

Par Stéphane Le Borgne* — Président de la Fédération Artisans du Monde

édito

Si tous les habitants du monde vivaient comme nous vivons, il faudrait l'équivalent de trois planètes pour maintenir notre train de vie actuel.

Les ressources naturelles s'épuisent et la consommation de masse génère de plus en plus de déchets qu'il faut éliminer.

L'utilisation de produits chimiques pour la production de masse entraîne des impacts environnementaux et sanitaires importants. Les sols sont épuisés, les nappes phréatiques polluées, les populations intoxiquées par les pesticides. Les coûts à supporter par les sociétés pour dépolluer sont de plus en plus lourds. L'intensification des productions, des échanges, des transports, génère des gaz à effet de serre qui entraînent le réchauffement de la planète. Les impacts à moyen terme seront nombreux : sur les écosystèmes, sur le niveau des océans et les courants marins ; sur les phénomènes météorologiques extrêmes (températures, précipitations, vent...) ; sur les impacts directs sur la santé humaine (vagues de chaleur ou de froid, déplacement des zones endémiques de maladies...) et indirects (insuffisance alimentaire...).

Côté biodiversité, un nombre important d'espèces animales et végétales disparaît, en grande partie sous l'effet du développement des infrastructures et de l'agriculture, ainsi que du changement climatique. La liste est longue et les projections ne sont pas rassurantes.

Depuis plus de trente ans¹, le commerce équitable, souvent plus connu pour ses dimensions économiques et sociales, a intégré des principes permettant de réduire la pression environnementale de la production des biens. Les standards internationaux du commerce équitable incluent une dimension environnementale forte : encouragement à l'utilisation de techniques de productions durables, interdiction des OGM et de l'utilisation de certains intrants phytosanitaires, incitation à l'agriculture et la production biologique.

Toutefois, le commerce équitable doit aller plus loin, s'interroger plus fortement sur les modes de transformation, de transports et d'emballage des produits. Des solutions et des alternatives se développent. Des interrogations fortes sont portées sur l'intérêt d'importer des produits venant de plusieurs milliers de »

sommaire

P | 2 | Les impacts
du commerce équitable
sur l'environnement

P | 6 | Freins, opportunités
et risques

P | 10 | Points de vue
et débats

P | 14 | Initiatives du Sud

P | 18 | Initiatives du Nord

P | 21 | Education,
environnement et commerce
équitable

P | 23 | Glossaire

LES IMPACTS DU COMMERCE ÉQUITABLE SUR L'ENVIRONNEMENT

■ kilomètres. Mais la réflexion ne saurait être réduite aux impacts du transport qui représente une très faible part des émissions de gaz à effet de serre. Le commerce équitable a des impacts environnementaux, socio et

économiques positifs qui sont plus forts que les nuisances liées aux transports intercontinentaux.

Dans ce numéro, nous vous présentons différentes approches et initiatives pour mieux appréhender cet enjeu d'avenir : impacts du

commerce équitable sur l'environnement ; freins et opportunités ; débats et points de vue sur la décroissance, la dette écologique et la diversité culturelle et enfin des initiatives de producteurs et importateurs.

Les impacts environnementaux du commerce équitable

Auteur : Stéphane Le Borgne — Artisans du Monde

Pour faire une analyse la plus objective possible des impacts du commerce équitable sur l'environnement, il serait nécessaire de réaliser l'écobilan des filières de produits alimentaires et artisanaux, depuis le lieu de production des matières premières qui les composent, en passant par leur(s) transformation(s), leur transport, jusqu'au traitement des déchets qu'ils génèrent.

■ Les produits et leur fabrication

La complexité des filières et la diversité des produits du commerce équitable rendent difficiles cette analyse. Il est cependant possible de distinguer deux grandes familles pour lesquelles l'écobilan sera sensiblement différent : les filières de produits alimentaires et les filières de produits artisanaux.

Dans le cas des filières de produits alimentaires, les modes de production agricole choisis dans le commerce équitable limitent leurs impacts négatifs sur l'environnement et même ont un impact positif, notamment dans les cas d'agroforesterie². Les producteurs et leurs organisations sont encouragés à adopter les méthodes de l'agriculture biologique ou, au moins, limitent autant que possible l'usage de produits chimiques. Les producteurs s'engagent ainsi à réduire l'usage de pesticides et engrais chimiques. De plus, les exploitations agricoles sont généralement de petite taille et font appel à un mode de production non intensif, ce qui limite la pression exercée sur les sols, leur appauvrissement et les phénomènes de surproduction.

Les organisations de commerce équitable encouragent également les producteurs à développer leur production agricole vivrière, ce qui participe à maintenir l'équilibre écologique des régions.

Ainsi, les modes de production dans le Commerce Équitable sont plus favorables à l'environnement que la production intensive

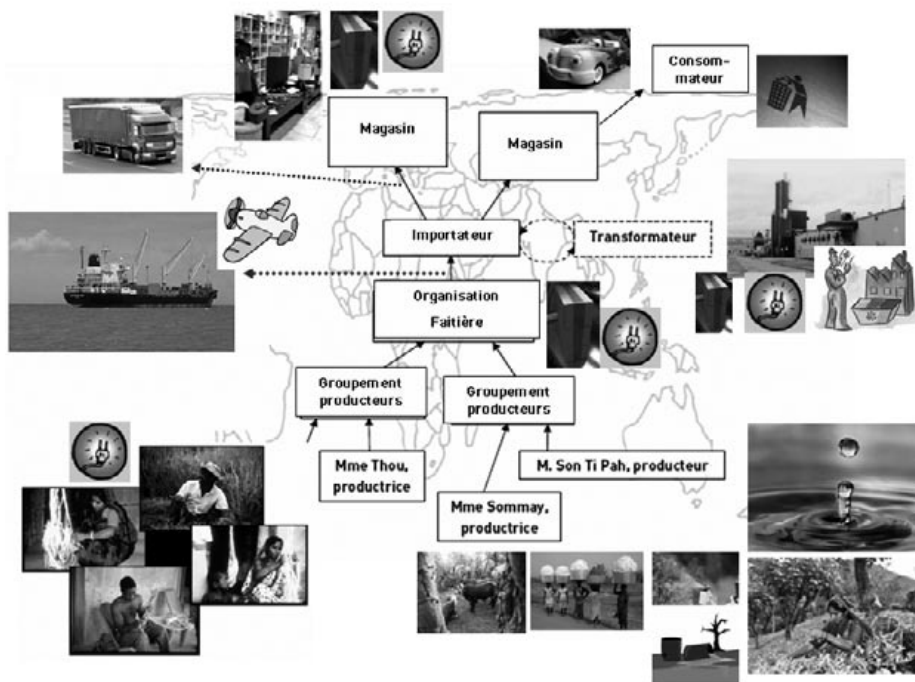


Schéma : quelques impacts environnementaux tout au long de la filière de commerce équitable

encouragée par le marché conventionnel.

Le cas des filières de produits artisanaux est, quant à lui, beaucoup plus complexe. Ceux-ci sont généralement fabriqués à partir de produits locaux, naturels ou recyclés. La production se fait généralement, elle aussi, à petite échelle et plutôt selon un mode de production manuel que mécanisé. Cependant, l'écobilan de l'artisanat est beaucoup plus difficile à réaliser du fait de la complexité du circuit de fabrication (il est notamment très difficile de remonter les filières artisanales jusqu'au lieu de fabrication des matières

premières). De plus, si certaines organisations de producteurs ont développé une politique de protection de l'environnement, il leur est plus complexe d'être cohérents sur l'ensemble de la filière de production. C'est le cas, par exemple, de l'organisation « Dezign » au Zimbabwe qui utilise des encres d'impression à base d'eau, sans solvants, moins polluantes. Ces encres sont notamment utilisées pour l'impression de produits textiles en coton. L'entreprise n'a cependant pas la maîtrise de la production du coton et n'a pas développé jusqu'à présent l'utilisation de coton biologique.

2 | L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre.

Ainsi, tout comme pour les produits alimentaires, dans ce cas précis, c'est encore une fois le mode de production (système de sérigraphie mécanisé mais non automatisé), l'échelle de production mais aussi la priorité donnée aux produits naturels plutôt que de synthèse, qui réduisent l'impact négatif du commerce équitable sur l'environnement.

■ Le transport des produits des pays de production vers les centrales d'achats

Les conditions de culture ou de fabrication ne participent que partiellement à l'écobilan. Le transfert des lieux de fabrication vers les ports où les produits sont à leur tour embarqués sur des porte-conteneurs est aussi facteur de pollution puisque les énergies consommées par les différents modes de transports produisent des émissions de gaz à effet de serre. Et même si le transport maritime est bien moins polluant que le fret aérien, il participe, en raison des grandes distances parcourues et parfois des mauvaises conditions de maintenance, à la pollution atmosphérique et maritime. Toutefois, selon le bilan carbone d'un acteur de commerce équitable³, le transport maritime ne représente que 3% des émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie des produits.

En fin de parcours, les marchandises sont déchargées dans les ports européens et acheminées vers les centrales d'achats par voie routière. Dans certains cas, des échanges s'opèrent entre centrales d'achats européennes. C'est ainsi que des produits de Oxfam Magasins du Monde et CTM (les homologues belge et italien de la centrale d'achat française Solidar'Monde) sont centralisés à Vitry-sur-Seine avant d'être redistribués partout en France par voie routière. C'est à ce stade-là et lors des transferts des lieux de fabrication vers les ports que les principaux gaz à effet de serre sont émis.

■ La transformation des produits et leur emballage au détail

Dans le cas des produits manufacturés en Europe (torréfaction du café, transformation du cacao en chocolat, emballage au détail), l'étape de transformation engendre également des impacts environnementaux : consommation d'eau et d'énergie, rejets en eau polluée, génération de déchets, nuisances sonores, pollution atmosphérique. Les standards du

commerce équitable n'imposent pas à ces usines de certifications environnementales de type ISO 14001.

C'est également à ce stade que les choix d'emballages sont réalisés. Cet aspect peut paraître anecdotique mais il engendre à la base un impact, pour la conception des matières plastiques, l'utilisation de pétrole, son raffinage et son acheminement depuis les zones de production. Ainsi, moins les produits seront emballés, moins ils ont d'impact négatif sur l'environnement. A l'heure actuelle, il n'existe là non plus aucune réglementation incitant les organisations de commerce équitable à limiter ou proscrire les emballages plastiques. Tout au plus, il est spécifié dans les critères des organisations de commerce équitable le fait qu'une attention doit être accordée à la qualité environnementale des emballages utilisés.

■ Des centrales d'achats jusqu'au consommateur et au traitement des déchets générés par les produits

Les produits transitent ensuite par voie routière vers les magasins (grandes surfaces ou magasins de proximité). Les choix effectués dans ces lieux de distribution auront également des impacts environnementaux : type d'éclairage et de chauffage, traitement des invendus, mode de conditionnement des produits (papier cadeau, distribution ou non de sachets plastiques ou en papier), etc. Enfin, la dernière étape de la vie d'un produit est celle de son utilisation et de sa fin de vie. A cette étape de la filière, on ne peut établir de comparaison entre les produits du commerce équitable et ceux du marché conventionnel car l'utilisation comme le traitement des déchets générés par les produits ne sont pas différenciés. Dans ce cas, c'est la composition du produit et son emballage qui feront une différence : plus le produit est emballé, plus il engendrera des déchets qui devront être traités, plus il est composé de matières synthétiques ou polluantes et plus là aussi le traitement des déchets sera complexe.

■ De la difficile cohabitation de trois des enjeux majeurs du développement durable : économie, société et environnement

Cette première analyse technique, étape par étape, montre que les principales différences, sur un plan écologique, entre commerce équitable et commerce non équitable viennent principalement de la

nature des produits vendus dans les circuits du commerce équitable et de leurs modes de production. Mais cette analyse ne saurait se suffire d'un regard technique. Une autre question essentielle est aussi celle du choix des produits importés et de leur nécessité.

Une partie des denrées vendues dans les circuits équitables, telles que le café, le cacao ou le thé par exemple ne peuvent être cultivées en Europe. A ce titre, il est devenu nécessaire de les importer. Le cas d'autres produits, tels le miel ou l'huile d'olive par exemple est différent car ils sont également produits en France ou dans des pays voisins. Dans ce cas, privilégier la production locale permettrait de supprimer l'étape du transport à longue distance. Mais ces produits sont distribués d'abord pour des raisons politiques et parce que la production française n'est pas suffisante pour couvrir les besoins. Enfin, la majorité des produits artisanaux importés, ne sont pas des produits de première nécessité. Leur vente peut donc être fortement remise en cause au regard des enjeux écologiques et tout particulièrement pour ceux dont on peut trouver un équivalent local ou régional.

Mais dans tous les cas, ce sont bien les bénéfices économiques et sociaux du commerce équitable qui sont particulièrement recherchés, le revenu généré par la vente de ces produits est vital pour leurs producteurs dans l'immédiat.

■ Perspectives

Ainsi, les filières de commerce équitable, pour répondre pleinement aux exigences du développement durable, doivent s'engager dans des démarches de progrès pour renforcer leur cohérence globale :

Au « Nord » en menant des réflexions sur les conditions de production, les modes d'emballages et de distribution et les pratiques environnementales dans les usines de transformation et les lieux de vente, en rationalisant le choix des produits importés, etc.

Au « Sud », en développant les filières biologiques pour les productions agricoles et écologiques pour la production artisanale, en diversifiant les cultures, en développant des activités économiques alternatives aux produits d'exportation, en pensant dès la conception aux déchets engendrés par le produit (au moment de sa production et sur le lieu de consommation).

In fine, la relocalisation de l'économie au travers des circuits courts Sud-Sud, Nord-Nord est le modèle socio-économique vers lequel il faut tendre.

3 | Données : Bilan Carbone® Alter-Eco / 2006.

La meilleure garantie pour préserver les écosystèmes cultivés : une agriculture paysanne en bonne santé

Par Laurent Levard, délégué général — Fédération Artisans du Monde

L'agriculture agit sur un objet de travail : l'écosystème cultivé. Le potentiel productif de celui-ci constitue sa fertilité. Dans la pratique, l'agriculture vise une double finalité : d'une part produire des biens, d'autre part reproduire la fertilité de l'écosystème. C'est du moins le cas de l'agriculture paysanne (ou agriculture familiale), qui est un mode d'agriculture où l'exploitation agricole est gérée par un agriculteur et sa famille, lesquels constituent l'essentiel de la force de travail.

En effet, la reproduction sociale du paysan à court terme passe par la production immédiate de biens. Sa reproduction sociale à long terme (son devenir et celui de ses enfants) passe, en grande partie, par la reproduction de l'écosystème cultivé. Ainsi, dans ses décisions de gestion, le paysan arbitre-t-il en permanence entre ces deux types d'objectifs, lesquels peuvent être en partie contradictoires. En effet, l'objectif de reproduction et d'amélioration de l'écosystème implique des investissements spécifiques en temps et en moyens matériels et financiers

(construction et entretien de terrasses, plantations d'arbres, apport de fumier, etc.) ou implique des choix négatifs du point de vue de la production immédiate (par exemple, éviter de cultiver sur des terrains fragiles et les laisser boisés).

Cependant, quand l'agriculture paysanne subit une crise, celle-ci est également une crise écologique : face à l'impératif de survie, les objectifs de court terme prennent le dessus sur l'objectif de reproduction de l'écosystème : par exemple, pour éviter la disette, le paysan n'hésitera pas à couper le bois des plantations d'arbres pour le vendre comme bois de chauffe ou à cultiver des terrains fragiles, même s'il contribue ainsi à la destruction de l'écosystème.

Quand à l'agriculture capitaliste (l'agriculture où la force de travail est essentiellement salariée, où il y a séparation entre le détenteur de capital et la force de travail), le cas est bien différent. L'objectif de l'entrepreneur capitaliste est de générer sur le court terme le profit maximal. La reproduction

de l'écosystème cultivé ne représente pas pour lui un objectif, du fait de la mobilité de son capital : si, demain, la fertilité de l'écosystème devient trop faible pour lui garantir un profit suffisant, il a toujours la possibilité d'aller investir ailleurs, sur des terres vierges, voir dans d'autres secteurs d'activité.

De nombreuses politiques agricoles visent à favoriser l'agriculture capitaliste aux dépens de l'agriculture paysanne. De même, le libre-échange contribue-t-il à la crise de l'agriculture paysanne dans nombre de pays. Ces politiques contribuent fondamentalement à la destruction de l'environnement.

Le commerce équitable, en travaillant essentiellement avec l'agriculture paysanne et en reconnaissant, à travers le prix payé aux organisations de producteurs, le droit à une juste rémunération du travail paysan, contribue par contre au développement d'une agriculture paysanne en bonne santé, et par conséquent, une agriculture préservant l'environnement.

OGM et commerce équitable

85 % des Français sont contre les OGM (organismes génétiquement modifiés). La nouvelle réglementation européenne sur l'agriculture biologique en renvoyant vers la directive sur l'étiquetage — qui n'oblige à signaler la présence d'OGM qu'au dessus de 0,9 % — permettra la présence d'OGM (présence d'OGM par contamination généralement).

Les organisations de commerce équitable interdisent les OGM. Cette interdiction est formalisée dans les standards génériques de FLO⁴ « Les producteurs n'utilisent pas les OGM, ni dans la production, ni dans la transformation des produits » et dans l'accord AFNOR (janvier 2006) : « (...) en excluant les semences non autoreproductibles⁵ issues du génie génétique ». Les standards de FLO⁶ ont été renforcés en demandant aux « organisations de mettre en place une stratégie précise contre la contamination d'éventuelles cultures OGM se trouvant dans le voisinage ». Cette interdiction n'apparaît pas expressément dans les critères de l'IFAT-WFTO⁷ mais correspond à la pratique. La révision des référentiels de la filière intégrée d'Artisans du Monde, en 2008, a été l'occasion d'inclure dans les critères environnementaux d'AdM, l'interdiction des OGM dans la production et la transformation des produits.

Par Gérald Godreuil, responsable garantie — Fédération Artisans du Monde

4 | Fair Trade Labelling Organizations = fédération internationale d'organisations de labellisation équitable.

5 | Ceci n'exclue pas les OGMs, mais une certaine classe d'OGM, en l'occurrence ceux qui sont rendus non reproductibles par le gène Terminator par exemple.

6 | <http://www.maxhavelaarfrance.org/IMG/pdf/Nouveau-cadre-pour-environnement-F12.pdf>

7 | IFAT-WFTO = Organisation Mondiale du Commerce Équitable, nouveau nom de l'IFAT depuis octobre 2008.

Le transport : le maillon faible du commerce équitable ?

Par Gérald Godreuil, responsable garantie — Fédération Artisans du Monde

Le transport des produits à l'échelle internationale est souvent pointé du doigt comme étant le « maillon faible » de la filière équitable, tant au niveau éthique qu'environnemental.

Le transport intervient à tous les niveaux de la filière du commerce équitable : la production, la transformation, l'importation, la distribution, l'achat des produits...

S'agissant de produits exotiques, pour l'essentiel, l'importation des produits agricoles équitables pose moins de questions — même si on pourrait remplacer le café par la chicorée — que l'importation de produits artisanaux considérés comme moins « indispensables ». A Artisans du Monde, la majorité des produits alimentaires distribués ont été importés par bateau (sauf quelques exceptions telles que les ananas séchés du Bénin, par avion). Pour l'artisanat, en moyenne, 30 % des produits arrivent par voie aérienne pour des raisons de difficulté d'accès aux ports pour des pays enclavés (exemple : Rwanda), de qualité (les produits en cuir), légales (les bijoux en argent) et de délais de livraison parfois.

Les transports (tous modes confondus) représentent en moyenne 23 %⁸ des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique. Le transport maritime international (80 % des échanges en volume dans le monde) représente entre 3,1 et 4,1 %⁹ des émissions mondiales de dioxyde de carbone. Ce n'est donc pas le fret transcontinental par bateau ou avion (à limiter cependant) qui impacte le plus l'environnement mais le transport des produits par camion qui représente en moyenne les ¾ des émissions liées au transport.

Dans le bilan carbone — qui comptabilise les gaz à effet de serre — de la filière du commerce équitable de Alter Eco¹⁰, le transport peut représenter près de 29 % des émissions de carbone. L'acheminement, en camion, des produits depuis le port d'arrivée à la centrale d'achat puis vers les magasins est responsable de plus de 21 % de ces émissions ; le transport international,



D.R.

seulement de 3% des émissions totales.

Les organisations de commerce équitable utilisent les mêmes modes de transport que le commerce conventionnel. La différence peut se faire sur le choix des modes privilégiés, le bateau plutôt que l'aérien, le feroutage (quand les volumes le permettent) plutôt que le camion. La majorité des produits du commerce équitable (artisanaux et alimentaires) sont importés par bateau. Il n'existe pas d'alternative et le faible poids que représentent les acteurs du commerce équitable ne leur permet pas d'influer sur les pratiques des compagnies maritimes (notamment sociales¹¹), aériennes et entreprises de transports routiers.

La coopérative Ethiquable porte « ses choix sur des compagnies de transport européennes et françaises qui ont pignon sur rue, qui ne recourent pas aux pavillons de complaisance »¹². L'entreprise Alter Eco fait de la compensation carbone. L'association le Douanier Vert propose

à ses adhérents, sur une base volontaire de faire de la compensation des émissions de GES en s'acquittant d'une taxe selon la logique du pollueur payeur. Pour Tayeb Belbouab (fondateur du Douanier vert) « cette démarche ne permet pas de réduire directement la pollution émise lors du transport des produits, elle a pour mérite de responsabiliser les utilisateurs du fret international et de soutenir des initiatives locales de développement ».

Si la question de la relocalisation de la production reste posée et s'il est souhaitable de privilégier la consommation de produits « locaux » (en veillant aux conditions de production), au nord comme au sud, il ne faudrait pas condamner les relations commerciales avec les producteurs du sud en brandissant l'argument réducteur des émissions de GES liées au transport international. Il est nécessaire d'évaluer l'impact global, directement ou indirectement lié au commerce équitable, garder en tête l'objectif économique et social du commerce équitable.

8 | L'Observateur de l'OCDE n° 267 - mai-juin 2008.

9 | Le Monde [25 février 2009].

10 | Données : Bilan Carbone © Alter-Eco / 2006 [Alter Eco est une entreprise spécialisée de produits issus du CE].

11 | Voir à ce sujet l'article de François Lille, « Comment aborder la question du transport dans la filière de commerce équitable ? ».

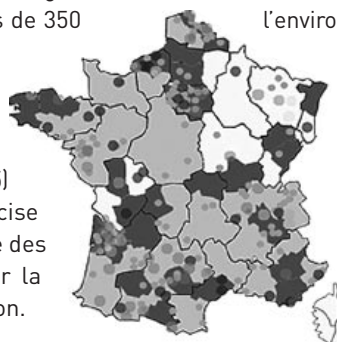
Dans le bulletin « Équité » n°11, téléchargeable sur : <http://artisansdumonde.org/outils-equite.htm>

12 | « Entre valeurs et croissance, le commerce équitable en question » de Sylvain Allemand, édition Les carnets de l'info - décembre 2008.

Les engagements des Etats, des collectivités : des textes nationaux, européens & internationaux visent à réduire l'impact de l'activité humaine sur l'environnement

Adopté par 173 pays au sommet de Rio en 1992, l'Agenda 21 est décliné aujourd'hui en France par près de 350 collectivités, du local au régional (www.agenda21france.org).

Depuis 2006, le nouveau Code des marchés publics, adopté le 1^{er} août 2006 (décret n° 2006-975) et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2006, précise que l'acheteur public « doit » prendre en compte des considérations de développement durable pour la définition de ses besoins. Il s'agit d'une obligation.



La charte de l'environnement (lire encadré), puis le Grenelle de l'environnement et la loi qui en résulte, devraient favoriser et encourager la prise en compte des enjeux environnementaux dans les actions des acteurs économiques publics et privés.

L'Etat doit être « exemplaire », d'après une circulaire du 3 décembre 2008. Chaque administration a des mesures et une fiche d'accompagnement pour le fonctionnement de ses services dans une approche de développement durable. Un fonds financier annuel est prévu pour accompagner ce changement.

La Charte de l'environnement 2004

Ce texte est intégré au préambule de la Constitution par la loi constitutionnelle de 2005, comme l'est la Déclaration des droits de l'Homme. Il contient 10 articles.

Cette charte consacre le « *droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* » (article 1) mais également « *le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement* » (article 2).

L'article 6 pousse les collectivités, l'administration à inscrire cette priorité dans leur stratégie.
Article 6 — « *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.* »

Loi constitutionnelle n°2005-205 du 1 mars 2005

La prise en compte de l'environnement : entre opportunités, freins et risques, un véritable enjeu d'avenir

Par Soraya Lahlou, chargée de mission — Fédération Artisans du Monde

Dans le cadre d'une journée d'étude « Commerce équitable et environnement », organisée le 20 février 2009, Stéphane Le Borgne, président de la fédération AdM, et Christophe Alliot, coordinateur des orientations stratégiques chez FLO, ont partagé leurs réflexions sur les enjeux environnementaux pour la filière du commerce équitable.



Toute activité humaine a des impacts sur l'environnement et participe à sa dégradation. Le commerce équitable n'échappe pas à ce constat.

Les nouveaux engagements des Etats et les textes nationaux, européens et internationaux visant à limiter les impacts négatifs de l'activité humaine sur l'environnement, ouvrent des opportunités commerciales aux acteurs économiques qui sont dans une démarche de développement durable.

Les organisations de commerce équitable, dont les pratiques s'accordent avec l'objectif d'un développement « socialement équitable », « économiquement viable » et « écologiquement soutenable », vont au-delà de la prise en compte seule de l'environnement. La demande croissante de produits écoresponsables de la part des consommateurs, des entreprises et des acheteurs publics (nouveau code des

marchés publics), représente un marché important et croissant pour ces acteurs, à condition de pouvoir répondre aux exigences et contraintes fortes imposées par les acheteurs et les réglementations.

La prise en compte de l'environnement par les acteurs du commerce équitable représente une sérieuse opportunité commerciale. Mais à quel prix pourra-t-elle être saisie ?

Les producteurs du sud devront faire face à plusieurs obstacles pour que leur production soit reconnue « respectueuse de l'environnement ». Les coûts financiers et les niveaux d'expertise requis pour être certifié « bio » sont très élevés. Faire venir un certificateur est extrêmement coûteux. D'autant plus que bien souvent, il faut plusieurs auditeurs pour répondre aux différents cahiers des charges des pays dans lesquels le produit est vendu. Pour le café par exemple, 4 à 7 certificateurs sont nécessaires pour

répondre aux différents labels « bio ». Sengdao Vangkeosay, de l'organisation Lao Farmers Products¹³, explique pourquoi il est difficile d'obtenir les labels « bio ». Les frais induits par la venue d'un certificateur sont trop élevés pour les petites organisations de producteurs du Sud : salaires, location d'une voiture, réservation d'un hôtel, nourriture, et autres frais.

Pour les petites organisations de producteurs qui produisent de faibles quantités, il est impossible d'amortir les coûts de certification, sans une forte augmentation du prix de vente pour ne pas mettre en péril leur fragile équilibre. Aussi, beaucoup de produits alimentaires¹⁴ vendus dans les réseaux spécialisés du commerce équitable sont biologiques, mais non certifiés.

Les consommateurs sont exigeants, ils demandent toujours plus de garantie et d'information. Dans nos sociétés »»

13 | Lire l'article concernant l'organisation LFP p. 14-15

14 | A Artisans du Monde, environ 50% des produits alimentaires sont certifiés biologiques, mais près de 70% respectent les principes de l'agriculture biologique.

... très règlementées, « on ne croit que ce qui est mesuré » et il faut prouver ce qu'on avance. Savoir qu'un produit a été fait selon des pratiques traditionnelles et naturelles, n'est pas suffisant. Tous les acteurs du commerce équitable travaillent désormais ensemble pour renforcer la certification et les processus d'évaluation. Ils savent que les consommateurs veulent des garanties fiables. Aussi un certificateur, voire plusieurs, sont nécessaires. Ces derniers doivent être professionnels, prendre du temps, et être sûrs de chaque travailleur, etc. Aujourd'hui les exigences sur l'environnement se rajoutent à celles sur la certification équitable. Heureusement, les acteurs du commerce équitable ont l'expérience de ces exigences, et beaucoup d'informations relatives à l'environnement sont déjà incluses dans la certification « équitable ». C'est autant de temps et d'argent gagnés pour améliorer les pratiques et faire des bilans sur les impacts environnementaux, comme par exemple le bilan carbone.

Pour les filières les plus vulnérables



comme l'artisanat, ces surcoûts induits par toujours plus d'exigences risquent de mettre en péril jusqu'à leur existence. Tout cela aura aussi des conséquences sur les PME importatrices de produits artisanaux, très spécialisées, qui travaillent avec les petites organisations de producteurs. Le risque à terme est la disparition des petites entreprises au nord comme au sud et l'évolution vers un commerce équitable qui ne pourrait être géré que par des grands groupes. Pour ce qui est des organisations de producteurs, le risque est d'actionner les mauvais leviers. La question de la prise en compte de l'environnement est, comme on le voit, plus complexe qu'elle n'y paraît.

Aujourd'hui, ce sont les impacts du transport et des déchets qui sont pointés du doigt. Mais bien qu'ils représentent une part importante de la pression exercée sur l'environnement, il est de la responsabilité des acteurs, d'examiner, tous les aspects, sur l'ensemble de leurs filières : préservation de l'eau, maintien de la biodiversité, emprise des productions sur le sol... Parce que les consommateurs sont plus exigeants avec le commerce équitable qu'ils ne le sont avec le commerce conventionnel, les acteurs du commerce équitable ne doivent pas se limiter à une gestion du risque. Ils doivent examiner chaque maillon de la chaîne, tendre vers des démarches de progrès dans leurs pratiques à tous les niveaux, et le faire savoir. Le commerce équitable sera lessivé si les consommateurs estiment qu'il est dans une simple dynamique de responsabilité sociale et environnementale.

La prise en compte « aveugle » de l'environnement pourrait sonner le glas du commerce équitable. C'est ce que l'on pourrait appeler la « menace carbone », c'est-à-dire vouloir réduire l'étude d'impact environnemental à un bilan carbone de l'activité et un étiquetage des produits sur ce seul type d'impact (rendu obligatoire, progressivement, à partir de 2011 par la loi de Grenelle).

Il est évident que les transports induits par le commerce équitable alourdissent le bilan carbone de ces produits. Avec le bilan carbone, il est impossible de voir dans quelle mesure le commerce équitable compense le CO₂ dégagé par les transports. En effet, plusieurs projets montrent bien qu'il faut regarder plus globalement. Le projet guarana des Sateré Mawé illustre bien cela. Sa production est régie par une organisation forte qui lui permet d'avoir un poids politique au Brésil pour la préservation d'un territoire indigène. Certes le transport est un point négatif. Mais l'impact sur l'environnement s'avère positif quant on considère le nombre d'arbres non arrachés, les arbres plantés, les espèces

animales et végétales préservées, le fait que la production agricole n'utilise pas d'intrants chimiques... sur un territoire de 785 000 hectares. Il faudrait pouvoir quantifier ce gain en CO₂ pour pouvoir le comparer au CO₂ consommé par l'exportation. Comment faire entrer en ligne de compte dans un étiquetage « commerce équitable » le fait que de tels projets participent à la non-déforestation massive sur le territoire des Sateré Mawé¹⁵, au maintien de la biodiversité, d'une culture ?

De même, l'artisanat se voit critiqué car ce ne sont pas des produits de première nécessité. Mais si l'on creuse, il a un impact positif sur l'environnement. La fabrication de l'artisanat peut être bénéfique à l'agriculture vivrière dans la mesure où elle constitue un complément de revenu, évitant ainsi un exode rural. La fabrication a lieu au sein de structures familiales, les produits sont souvent faits par les femmes. Le mari peut alors rester travailler dans les champs. Cela évite à la famille d'aller vivre en bidonville où elle serait amenée à consommer des produits qui viennent de l'autre bout de la planète. Cet impact, bien qu'indirect, pourrait aussi être calculé.

C'est pourquoi il est urgent de mettre en place un indicateur beaucoup plus global, qui rende compte de tous les impacts positifs du commerce équitable sur l'environnement. Un indicateur de développement durable au sens large, plus qu'un indicateur seulement environnemental. L'enjeu est de faire comprendre que le commerce équitable ne se réduit pas à l'environnement, et de communiquer clairement sur les impacts positifs qu'il a depuis toujours.

15 | Lire l'encadré page 17 concernant la certification FGP pour la production du guarana.

Comment reconnaître un produit « respectueux » de l'environnement ?

Les écolabels & labels biologiques

Les écolabels s'adressent au grand public ainsi qu'aux fabricants et aux distributeurs. C'est le seul type d'étiquetage qui garantit aux consommateurs à la fois l'efficacité des produits et la limitation de leurs impacts environnementaux (eau, air, déchets, énergie...). Les principaux labels sont brièvement présentés ici.

■ Deux écolabels officiels sont délivrés en France : la Marque NF Environnement et l'Ecolabel européen

→ La marque **NF environnement** est un label officiel français délivré par l'AFNOR aux producteurs qui se soumettent volontairement à un cahier des charges de qualité environnementale. Créée en 1991, cette marque qui distingue des produits ayant un impact environnemental réduit, est la certification écologique officielle française.



→ L'**Ecolabel européen** vise à « promouvoir la conception, la production, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie » et à « mieux informer les consommateurs des incidences qu'ont les produits sur l'environnement, sans pour autant compromettre la sécurité du produit ou des travailleurs, ou influencer de manière significative sur les qualités qui rendent le produit propre à l'utilisation ». Il est basé sur une « approche globale », qui passe par une analyse du cycle de vie (ACV) du produit. Ainsi, chaque type de produit doit répondre à un cahier des charges précis qui prend en considération tout le cycle de vie du produit (matières premières, distribution, consommation et recyclage).



■ Le « label Agriculture Biologique »

→ Le « **label Agriculture Biologique** » (ou label AB) est un label de qualité français, créé en 1985, et défini par le ministère français de l'agriculture qui en est aussi propriétaire. Ce label garantit que l'aliment est composé d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique, mettant en œuvre des pratiques agronomiques et d'élevage respectueuses des équilibres naturels, de l'environnement et du bien-être animal.



■ Deux labels mondiaux pour le bois et les produits dérivés

→ **FSC** (Forest Stewardship Council) est un écolabel qui assure que la production d'un produit à base de bois (ex. meuble) a respecté des procédures censées garantir la gestion durable des forêts. Il respecte les accords internationaux stipulant le respect des droits fonciers et d'usage des populations indigènes. FSC est le seul système de certification crédible et indépendant existant à l'heure actuelle selon plusieurs ONG environnementales.



→ Le label FSC intègre des indicateurs quantitatifs et qualitatifs chiffrés obligatoires. Le label **PEFC** est moins précis et rend obligatoire une notion d'amélioration continue.

Commerce équitable & environnement : le point de vue d'une organisation de consommateurs

Entretien avec Frédérique Pfrunder, chargée de mission de la CLCV¹⁶ [Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie].



FAdM : Les consommateurs de produits bio sont-ils les mêmes que les consommateurs de produits équitables ?

FP : Il n'y a pas d'étude d'achats, mais de façon intuitive et sur la base des retours des consommateurs, on peut dire que l'on retrouve souvent les mêmes préoccupations environnementales et sociétales chez les consommateurs de produits bio et équitables. Avec une dimension supplémentaire des consommateurs de bio qui cherchent à préserver leur santé, une alimentation plus saine et pas forcément avec une préoccupation sociétale.

FAdM : Existe-t-il une confusion, selon vous, entre le bio et l'équitable ?

FP : Il peut y avoir une confusion. Les deux notions ne sont pas forcément très claires pour les consommateurs. Il y a une propension à considérer que les deux vont ensemble : si c'est équitable, c'est une agriculture durable, biologique. C'est moins fort dans l'autre sens car l'équitable est attaché à une notion de relation nord/sud,

ce qui n'est pas le cas pour le bio. Il y a une attente plus forte et une idée que l'équitable doit être biologique.

FAdM : Chez Artisans du Monde 50% des produits alimentaires sont bio, mais on estime à 70% les produits non certifiés mais répondant aux critères du bio, à quel point pensez-vous que la certification bio conditionne l'achat d'un produit ?

FP : Les organisations de consommateurs comprennent les freins économiques et techniques de la certification. Le déclaratif ne suffit pas, il est difficile pour une marque de se prévaloir de pratiques biologiques si il n'y a pas contrôle par un tiers qui apporte une fiabilité pour le consommateur. A quel moment peut on savoir si c'est vrai ou non ? Cela peut avoir un effet pervers si l'on découvre que, dans certains cas, cela ne correspond pas à la réalité.

FAdM : Quelles sont les attentes des consommateurs par rapport aux produits du commerce équitable du point de vue environnemental ?

FP : La CLCV¹⁶ a toujours eu pour attente que les produits équitables soient aussi biologiques, même s'il y a beaucoup d'enjeux et de difficultés dans la mise en œuvre. La segmentation, la multiplication des signes sont compliqués pour le consommateur. Dans notre réseau, les acheteurs sensibilisés souhaitent que les produits répondent à des exigences environnementales et sociétales. L'objectif

à atteindre serait un seul logo, un signe unique, qui intègre les critères biologiques et équitables, certifié par un tiers ou avec un système de garantie fiable.

FAdM : La loi « Grenelle de l'environnement » rendra obligatoire un étiquetage carbone des produits à partir de 2011. Pensez-vous que cet étiquetage soit un bon outil d'information pour le consommateur ? Y voyez-vous des limites ?

FP : Comment le consommateur va-t-il s'y retrouver dans cette quantité d'informations ? Le risque est que le consommateur soit complètement noyé entre les informations nutritionnelles, biologiques, équitables, carbonées et qu'au final ne fasse plus attention à rien. Il est important que l'acheteur soit informé du coût environnemental du produit et puisse faire des choix. Cela devrait aussi passer par un travail en amont de conception des produits en supprimant les produits les plus nocifs pour l'environnement.

On souhaiterait un seul label bio et équitable pour rendre l'information plus intelligible. L'intégration de critères environnementaux plus forts dans les garanties du commerce équitable est une bonne chose.

¹⁶ | La CLCV créée en 1952, est l'une des plus importantes associations nationales de consommateurs et d'usagers. Elle œuvre pour une société plus juste, plus équitable, au sein de laquelle chacun a un rôle à jouer, peut être écouté et entendu. Plus d'infos : www.clcv.org

Le point de vue de Cesson, une commune engagée dans le Développement Durable

Entretien avec Jean-Marc Brulé, conseiller régional Ile de France et maire de Cesson (Seine et Marne)



FAdM : Pouvez-vous nous parler en quelques mots de la politique d'écoresponsabilité de votre commune ?

Jean-Marc Brulé :

C'est très simple : nous voulons que

Cesson devienne très rapidement une ville de référence en matière de responsabilité environnementale et sociale. Cela doit s'appliquer en premier lieu aux services de la Ville eux-mêmes, qui doivent constituer un exemple pour la population. Nous avançons donc à grands pas vers une systématisation de la normalisation Bâtiment Basse Consommation, du recours aux énergies renouvelables, des véhicules propres, du bio dans l'alimentaire, du recyclage, etc.

Mais pour que l'effet soit réel, il est indispensable d'amener aussi les habitants et les acteurs privés à en faire autant. Par conséquent, nous n'accordons plus de permis de construire si des efforts conséquents ne sont pas faits par les bâtisseurs. Nous menons un gros travail de pédagogie et de vulgarisation pour amener les habitants à évoluer eux aussi. Cela marche globalement très bien, parce que les Cessonnais se rendent vite compte qu'être responsable n'est pas si difficile, et que c'est un effort incontournable pour notre planète et nos enfants.

FAdM : Comment s'inscrit le commerce équitable (CE) dans le cadre de cette politique ?

JMB : Le commerce équitable est un des éléments majeurs de cette

politique. On s'appuie sur le commerce équitable pour satisfaire nos propres exigences de responsabilité sociale : la Ville ne doit pas contribuer à nourrir un système économique qui repose sur l'exploitation des habitants des pays en développement.

On s'appuie aussi sur le CE comme outil de conscientisation des habitants sur l'impact international de leur mode de vie : il nous aide à faire passer le message que notre obligation de solidarité, notre responsabilité sociale et environnementale ne peut pas se limiter au « localo-local ». Ce que l'on fait ici a des conséquences ailleurs, et on ne peut pas ne pas en tenir compte. Mais attention : pour nous, le commerce équitable, ce n'est pas seulement avec les pays du Sud. C'est aussi développer l'économie solidaire à l'intérieur des pays du Nord, au travers des entreprises d'insertion, des coopératives d'activité et d'emploi, des AMAP, etc. que l'on souhaite d'ailleurs promouvoir sur notre propre territoire.

FAdM : Le CE répond t-il suffisamment aux critères environnementaux exigés par votre commune ? Si non, que faudrait-il améliorer ou renforcer selon vous ?

JMB : Les produits du commerce équitable prennent généralement bien en compte la dimension environnementale dans leur mode de production, et sont donc pour la plupart très bien placés sur le double référentiel environnemental et social. Cela étant, cela ne signifie pas qu'il faut renoncer à être vigilants à leur égard. Certains peuvent encore faire des progrès, en matière d'emballage notamment. Ensuite, la principale limite

de l'écobilan de ces produits est souvent le transport : par définition, ils font beaucoup de kilomètres pour parvenir jusqu'à nous, et le transport peut être un facteur lourd d'émission de gaz à effet de serre. Développer l'étiquetage sur ce point est peut-être une bonne piste pour les fournisseurs.

FAdM : Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les collectivités devront s'engager à proposer 20% de produits biologiques dans la restauration collectives d'ici 2012. Les produits alimentaires du CE sont en majorité bio (même si tous n'ont pas le label AB pour des questions de coût). Quels pourraient être les opportunités ou les freins pour les produits du CE selon vous ?

JMB : Les collectivités ont besoin de la labellisation des produits, parce qu'elles doivent pouvoir justifier qu'elles ont bien recours à des produits bio, parce qu'elles ont besoin de critères objectifs de distinction entre les fournisseurs, et pour montrer à leurs habitants qu'elles assument leurs responsabilités. C'est pour cela que la puissance publique doit aider à la labellisation des produits du commerce équitable.

Empreinte écologique, dette écologique : vers une justice écologique ?

Par Yveline Nicolas, coordinatrice d'Adéquations

L'enjeu principal du développement durable est la réduction de l'empreinte écologique humaine, ou pression exercée sur la nature. En gros, l'empreinte écologique calcule la surface productive nécessaire à un pays, une ville, un individu... pour sa consommation de ressources (nourriture, énergie...) et l'absorption des déchets produits. La capacité productive moyenne par personne est ainsi estimée à environ 1,6 hectares. Or l'empreinte écologique actuelle dépasse 2,3 ha/habitant.

Cela signifie qu'il faudrait disposer de plusieurs planètes pour généraliser un mode de développement basé sur la prédation des ressources et le gaspillage énergétique. Crise écologique et inégalités sociales sont liées : 20 % de la population consomme 80 % des richesses. Un Européen a une empreinte écologique de 5 ha, un Nord-Américain de près de 10, tandis que celle d'un sahélien ou d'un

indien reste inférieure à 0,7. De la même façon, chacun des 6,6 milliards d'humains a théoriquement « le droit » d'émettre 1,8 tonne d'équivalent CO₂, seuil au-delà duquel les émissions de gaz à effet de serre ont un impact déséquilibrant sur le climat. Les émissions de CO₂ sont de 6,6 T pour un Français (et 8,4 en moyenne européenne), 20 pour un Américain, moins de 500 kg pour un Africain de l'Ouest.

Les pays développés sont historiquement responsables du changement climatique, qui va avoir des conséquences graves sur les pays les plus pauvres, du fait de leur situation géographique et de leurs moyens insuffisants pour s'adapter. Dépassant largement leurs droits à émettre des GES, les pays riches devraient en restituer aux pays pauvres pour leur permettre de satisfaire leurs besoins essentiels. Cette notion de dette écologique des pays riches envers les pays pauvres, présente

en filigrane dans les négociations internationales sur le climat, constitue un renversement de perspective par rapport à la focalisation habituelle sur la dette financière des pays pauvres envers les pays développés¹⁷.

La promotion d'une justice écologique qui en découle implique que les pays les plus pauvres aient un droit à émettre des gaz à effet de serre. Cette notion pourrait être intégrée dans la discussion à propos de l'impact du commerce équitable sur l'environnement. Peut-on critiquer les émissions de GES induits par une chaîne d'activités permettant à des personnes ou des groupes d'exercer leur droit au développement et à un revenu décent, et ce d'autant plus que les pratiques agricoles, de fabrication, de récupération mises en œuvre sont peu polluantes, voire concourent à préserver des équilibres naturels ?

La diversité culturelle, quatrième pilier du développement durable... et du commerce équitable ?

Par Yveline Nicolas

Patrimoine commun de l'humanité, bien public mondial, la culture est de plus en plus considérée comme une composante fondamentale du développement durable (DD) — voire une dimension transversale ou le fondement de tout mode de développement, dans son inter-action avec la nature.

L'introduction du Plan d'action du sommet mondial du DD en 2002 affirme que *la paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains et des libertés fondamentales, notamment le droit au développement, ainsi que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour*

assurer un développement durable. Adoptée en 2005, la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles engage notamment à renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Comme la diversité biologique, la diversité culturelle est actuellement en péril. Ainsi, les 192 Etats des Nations unies comptent environ 7500 communautés, ethnies ou



© N'Dem

Babacar Mbow, président de l'ONG sénégalaise N'Dem

17 | Le montant de la dette écologique des pays développés serait à peu près équivalent à celui de la dette financière des pays en développement (qui, selon la Banque mondiale, représente 2 860 milliards de dollars, le montant des remboursements annuels étant de 1 000 milliards). Pour des calculs plus complets voir <http://www.cadtm.org/spip.php?article3035>

peuples et 6500 langues. 96 % des langues ne sont parlées que par 4 % de la population mondiale. Elles disparaissent au rythme de deux par mois en moyenne. Les pays les plus riches sur le plan de la diversité biologique, comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Indonésie, l'Inde, l'Australie, le Mexique, le Brésil, la République du Congo, les Philippines, la Malaisie, la Chine, le Pérou, la Colombie... figurent aussi parmi ceux qui ont le plus de langues endémiques. Parlées uniquement à l'intérieur de leurs frontières, elles sont en général pratiquées par des

communautés locales qui connaissent des informations uniques et précieuses sur les écosystèmes qu'ils habitent, informations menacées de disparition.

Les actions de commerce équitable qui intègrent pleinement des aspects culturels en lien avec les critères plus habituels économiques, sociaux et maintenant environnementaux, contribuent à soutenir une diversité des pratiques agricoles, artisanales, d'organisation, de participation, de rapport au monde et à l'environnement naturel et urbain.

La culture donne au développement sa dimension qualitative et éthique, c'est-à-dire spécifiquement humaine. La diversité culturelle rappelle que les modes de développement sont des choix de société et que la notion même de développement humain ou durable est multiple. En ce sens, les échanges commerciaux eux-mêmes, leurs modes de fonctionnement et leur finalité témoignent d'une vision culturelle.

La décroissance

Par Bruno Georges

Fondé sur la croissance économique, notre modèle de société a pour corollaire la dégradation de l'environnement, des déséquilibres économiques, sociaux, culturels... De ce constat ont émergé depuis quelques années des mouvements prônant une « sobriété volontaire », la réduction de la production et de la consommation, la « décroissance ».

Le débat de la « décroissance » est présenté ici au travers d'extraits d'articles de deux auteurs, Jean-Paul Besset et Serge Latouche.

Le développement est souvent considéré comme synonyme de progrès. Cependant, comme le dit Jean-Paul Besset, rédacteur au journal *Le Monde* et à l'hebdomadaire *Politis* dans *Comment ne pas être progressiste... sans être réactionnaire*, « Le progrès a fait des merveilles : trois fois plus d'habitants sur la planète, vingt fois plus de richesses produites, trente fois plus d'énergie consommée... Jusqu'à l'irréparable ? Car l'exploit a un revers. Les ressources naturelles s'épuisent, les équilibres qui, garantissent la vie chancellent, la crise du vivant précipite la faillite de l'humain... Un autre âge peut s'ouvrir qui permette d'échapper à la logique du « si tu n'es pas progressiste, tu es donc réactionnaire » : des alternatives existent et notamment celle de la décroissance. Il est urgent de les penser et de les mettre en œuvre ».

Comme le dit Serge Latouche, professeur d'économie émérite à l'université de Paris-Sud XI (Orsay) « La décroissance, pour nous, n'est pas la croissance négative, expression oxymorique et absurde qui traduit bien la domination de l'imaginaire de la croissance. On sait que le simple ralentissement de la croissance plonge nos sociétés dans le désarroi, augmente le taux de chômage,

et précipite l'abandon des programmes sociaux, sanitaires, éducatifs, culturels et environnementaux... Cette régression sociale et civilisationnelle est précisément ce qui nous guette si nous ne changeons pas de trajectoire. Pour toutes ces raisons, la décroissance n'est envisageable que dans une société de décroissance, c'est à dire dans le cadre d'un système reposant sur une autre logique... Son but est une société où l'on vivra mieux en travaillant et en consommant moins ».

On ne peut bien entendu pas aborder ici tous les propositions développées par les tenants de la décroissance mais on peut pour cela se reporter au livre de Serge Latouche, *Petit traité de décroissance sereine*.

Cependant, pour les pays du Sud la décroissance de l'empreinte écologique mais aussi du PIB n'est ni nécessaire ni souhaitable. Mais on ne doit pas en conclure pour autant que les pays « sous-développés » réussissent à « rattraper » les standards matériels de bien-être — ou plutôt de bien avoir — des pays « développés ». « Tant que l'Éthiopie et la Somalie seront condamnées, au plus fort de la disette, à exporter des aliments pour nos animaux domestiques, tant que nous engraisserons notre bétail de boucherie

avec des tourteaux de soja obtenus sur les brûlis de la forêt amazonienne, nous asphyxierons toute tentative de véritable autonomie au Sud ».

Pour les pays du Sud, Il faut, selon Serge Latouche, « renouer avec le fil d'une histoire interrompue par la colonisation, le développement et la mondialisation... réintroduire les produits spécifiques et oubliés, récupérer les techniques et savoir-faire traditionnels... ».

« C'est en faisant la démonstration que le « modèle » [de la décroissance] est enviable et donc exemplaire que nous pouvons le mieux convaincre les Brésiliens, les Indiens, les Chinois de changer de direction tout en leur donnant les moyens et par là de sauver l'humanité d'un destin funeste ».

Au Laos : agriculture biologique & biodiversité

Par Sengdao Vangkeosay (président de l'ASDSP) et Jean-Baptiste Cavalier (Ex responsable relations avec les partenaires du Sud, FAdM).

En 1990, le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) et l'ASDSP (Association de Soutien au Développement des Sociétés Paysannes du Laos) mettent en œuvre un projet de développement pour appuyer les populations paysannes de la région de Kasi. Cette région du nord du Laos, à mi-chemin entre la capitale, Vientiane, et Luang Prabang, est au cœur des troubles politiques qui touchent le pays depuis plusieurs années.

Ce projet comporte plusieurs composantes :

- la construction de barrages en gabion¹⁸ pour l'irrigation des rizières ;
- l'aménagement des zones de production au profit des villages démunis (construction de pistes carrossables, fourniture de matériaux, etc.) ;
- la formation des paysans sur différentes activités économiques (transformation et conservation des produits alimentaires, couture, etc.) ;
- l'octroi de micro-crédits.

À l'issue de ce projet, l'ASDSP décide de poursuivre sur trois axes : la construction des barrages en gabion pour appuyer la production agricole, le micro-crédit¹⁹ pour la financer, et la transformation fruitière pour l'écouler.

C'est ainsi que sont créées, dès 1994, l'entreprise de transformation et de vente Lao Farmers Products (LFP), puis, en 1996, la première Coopérative de Crédit pour le Soutien aux Petites unités de production (CCSP Kasi).

Lao Farmers Products a pour objectif de valoriser les fruits, les produits de la forêt et ceux issus de l'agriculture biologique. Ses 5 ateliers de production répartis dans tout le pays embauchent aujourd'hui plus de 200 personnes et transforment les produits de plus de 2000 familles paysannes. Sa production est vendue dans le cadre du commerce

équitable à Solidar'Monde, la centrale d'achat des boutiques Artisans du Monde, à d'autres acteurs du commerce équitable (Ethiquable) et, dans une moindre mesure, sur le marché national.

■ Une production respectueuse de l'environnement

L'objectif de l'ASDSP-LFP est d'améliorer le niveau de vie des paysans du Laos, en équilibre avec leur environnement naturel et humain. Les différentes activités mises en œuvre depuis le début du projet vont dans ce sens et doivent permettre d'améliorer les modes de production pour assurer de manière durable la souveraineté alimentaire de la population.

Traditionnellement, les minorités ethniques montagnardes de la région de Kasi (Khmous, Hmongs, Yao...) pratiquent une agriculture itinérante sur défriche-brûlis. Mais l'augmentation importante de la densité de population ne permet plus aujourd'hui de pratiquer ce mode de culture de manière durable. La végétation de ces friches n'a plus le temps de repousser suffisamment, la forêt se dégrade et les rendements obtenus ne permettent plus de nourrir la famille. « *On consomme la plupart de la récolte sur place. Les gens n'ont pas faim au Laos, ils mangent, mais ils sont pauvres. On a fait des barrages dans les bas-fonds pour limiter le brûlis, parce que la taille de la population augmente et donc il y a besoin de plus de riz. Sommes-nous pour autant autosuffisants ? Non. Car il y a d'autres dépenses. Il faut envoyer les enfants à l'école. Et parce que les forêts sont de plus en plus petites, les plantes deviennent de plus en plus rares, il faut donc maintenant acheter les médicaments*²⁰ ». La construction de barrages en gabion a permis aux paysans de Kasi d'abandonner peu à peu la culture

itinérante du riz sur brûlis en les aidant à valoriser les bas fonds pour la culture du riz en rizières inondées. Les rendements y sont supérieurs, et la culture nécessite des surfaces beaucoup moins importantes puisque la même parcelle peut être réutilisée chaque année.

Les barrages en gabion ont permis l'augmentation des rendements en régularisant l'approvisionnement en eau pendant la saison de culture, et en permettant le drainage des alluvions qui se déposent alors dans les rizières.

Mais pour l'ASDSP, cet apport d'engrais naturel ne suffit plus. Il faut aller plus loin en ajoutant de l'engrais organique de qualité qui permettra d'augmenter les rendements et d'améliorer la structure des sols. En effet, les familles s'agrandissant, elles ont besoin de toujours plus de riz. Une augmentation du rendement sur chaque parcelle doit permettre de réduire les besoins en nouvelles terres cultivables, qui ne peuvent se faire que par l'élargissement des parcelles au détriment des forêts environnantes.

C'est pour cette raison que l'ASDSP a créé, en 2005, un département de soutien à l'agriculture biologique au sein de LFP. Il a pour but d'organiser des formations pour les paysans sur la fabrication de compost comme engrais organique, la plantation de légumineuses en alternance avec le riz (apport d'azote et d'humus), la lutte biologique contre les insectes, etc.

Le département s'occupe également de la distribution aux paysans du compost fabriqué à partir des déchets organiques de l'atelier de production de jus et de confitures de LFP à Kasi, ainsi que d'un activateur (liquide riche en micro-organismes qui accélère la décomposition des matières organiques) qui leur permet de produire leur propre compost.

Les premières expérimentations ont montré des augmentations de rendements allant de 20 à 30 %.

¹⁸ | Les barrages en gabion sont de petits barrages constitués de pierres retenues par du fil de fer galvanisé. Très peu coûteux, ils sont très résistants aux crues et peuvent être facilement réparés par les populations villageoises.

¹⁹ | Le micro-crédit consiste en l'attribution de prêts de faibles montants à des populations marginalisées (petits entrepreneurs, paysans, artisans, etc.) qui ne peuvent accéder au système bancaire classique.

Ainsi, tous ces efforts permettent aujourd'hui aux paysans de Kasi de vendre un riz produit de manière biologique à LFP.

■ La valorisation des variétés de riz traditionnelles

« Les petits producteurs préservent beaucoup de variétés. C'est le modèle occidental qui les supprime. Les agronomes viennent, font des analyses, et éliminent. Certaines variétés de riz qu'on plante dans les montagnes ont disparu. Aussi, autour de la capitale du Laos, les sociétés mettent des produits dans leurs terres. Le riz pousse beaucoup, mais au bout de 4-5 ans, la terre est droguée et devient toute dure. Il faut plonger à 50 cm pour tourner la terre, il n'y a plus d'humus²¹».

D'un point de vue économique, le riz du Laos n'est pas compétitif. Ses voisins thaïlandais et vietnamiens arrivent sur les marchés internationaux à des prix beaucoup plus bas. Pour Sisaliao

Svengsuksa, président de LFP, la seule solution pour le riz lao est de jouer sur sa diversité et ses spécificités propres.

Le Laos est en effet le 2^{ème} pays après l'Inde pour la diversité des variétés de riz. Nombre d'entre elles ont un réel intérêt économique, par leur qualité nutritive, leur parfum ou leur aspect. La valorisation de ces variétés, outre la préservation de la biodiversité, pourrait permettre d'accéder à des marchés que les autres pays producteurs de riz ne touchent pas encore. La promotion de ces variétés traditionnelles et la qualité des produits obtenus, notamment par des modes de culture biologique, sont donc un enjeu qui concerne l'ensemble des paysans laos.

C'est pour cette raison que LFP a mis en avant la variété de riz « Petit Poussin » et le riz gluant violet. La vente de ces produits, labellisés Bio, participe à leur maintien dans le paysage agricole lao. L'enjeu environnemental et l'enjeu économique sont donc ici totalement liés.

Le projet de l'ASDSP permet ainsi à des

paysans du Laos d'assurer de manière durable leur autonomie alimentaire, et d'écouler leurs surplus sur un marché rémunérateur, celui du commerce équitable. L'attention apportée à la qualité de la production (modes de production biologiques, valorisation de la biodiversité et de la qualité nutritive des produits) est un exemple de projet respectueux de l'Homme et de son environnement. Sa réussite pourrait bien faire de cette exception la norme dans les années à venir...



© Artisans du Monde - JB Cavalier

Exemples d'organisations de producteurs du commerce équitable, fortement engagés dans la préservation de l'environnement

Par David Erhart, responsable des relations avec les Partenaires du Sud — Fédération Artisans du Monde

■ L'ONG des villageois de NDEM au Sénégal : se tourner vers des méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Dans le contexte si particulier du Sahel, où les problématiques environnementales (aridification, sols infertiles, assèchement des zones humides...) ont déjà largement participé à un exode rural massif, la prise en compte de l'environnement était présente dès l'origine du projet de développement intégré conduit par l'ONG de Ndem. Ainsi on la découvre



© Artisans du Monde - David Erhart

au travers des divers programmes locaux : adduction d'eau par goutte à goutte pour le maraîchage biologique, de replantation d'arbres, le développement de biocombustibles recyclés en substitution du bois... Pourtant, cette conscience environnementale n'était pas, au début, au cœur du projet des filières artisanales... Objectif premier : créer des activités locales rémunératrices et complémentaires de l'activité agricole. Ainsi s'est développée, entre autres, la filière textile : vêtements, accessoires, tentures... Tissées manuellement, teintées avec des teintures conventionnelles, cousues et confectionnées sur place, les productions des ateliers de tissus Sorr ont permis avec celles des autres ateliers artisanaux de générer des revenus locaux réguliers et rémunérateurs pour près de 300 artisans et salariés. Puis, petit à petit, acquérant une renommée, des marchés réguliers, l'ONG a développé des filières plus écologiques. Pourquoi ? Pour être en cohérence avec l'ensemble du projet, pour répondre à une demande toujours plus forte sur ces questions et surtout et avant tout par

conscience des enjeux : permettre aux artisans de travailler dans de meilleures conditions et de préserver leur milieu. Ainsi, les filières de teintures naturelles (bogolan) ont vu le jour et ne cessent de progresser en quantité et en qualité. Un projet d'approvisionnement en coton biologique est en train de naître avec les partenaires régionaux... ou comment les filières de commerce équitable ont permis à une ONG de développer ses propres solutions pour préserver son environnement.

■ Green Net : une organisation de producteurs devenue initiateurs et promoteurs de l'agriculture biologique en Thaïlande.

En 1984, un collectif de producteurs, d'environnementalistes, de consommateurs, crée le réseau AAN (Agriculture Alternative Network) pour initier une réflexion nationale sur les méthodes de productions agricoles (impact des engrais sur la santé des paysans, sur les alentours du champ, et son coût). Devant la demande grandissante



des producteurs et des consommateurs, le réseau Green Net est créé quant à lui en 1993. Ce réseau cherche à la fois à accompagner les producteurs désireux de mettre en place un système de production biologique et socialement

responsable et à organiser concrètement les débouchés commerciaux à ces produits par des actions de lobbying et de sensibilisation. Appuyé dès 1995 par les réseaux du commerce équitable, Green Net fut entre autre, un des initiateurs des standards de l'agriculture biologique en Thaïlande ! Renforçant ses partenariats internationaux (membre de l'IFOAM – Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture biologique), le réseau Green Net développe son expertise sur la commercialisation des produits biologiques (Green Net Coop) au travers d'un réseau de boutiques, de contrats avec les collectivités locales, de manifestations publiques et de rencontres entre consommateurs et producteurs. Sa branche technique (Earth Net Foundation) poursuit des objectifs de développement et de vulgarisation des techniques de production biologique auprès des groupements de producteurs et du public (ateliers, livres...). Connue dans les filières du commerce équitable au travers du riz Jasmin Hom Mali (une variété spécifique de Thaïlande que les producteurs ont ainsi préservé et valorisé) produit par les 6 groupements de producteurs (soit environ 1000 membres), le réseau propose aujourd'hui divers produits alimentaires (lait de coco) et se tourne aussi vers des productions non alimentaires aux enjeux environnementaux primordiaux : le coton. Green Net continue ainsi de tisser sa toile en Thaïlande et dans le monde pour promouvoir des productions plus respectueuses de l'environnement.

■ Anapqui : quand les filières d'exportation modifient les équilibres agro-écologiques et quand les organisations de producteurs du commerce équitable s'engagent pour leur environnement.

Le cas du quinoa bolivien est désormais bien connu pour les controverses liées aux conséquences de sa production sur l'environnement de l'altiplano bolivien... Revenons sur les faits. Le quinoa (variété réal, nutritive) est une pseudo-céréale (plante herbacée de la famille des chénopodacées

— tout comme les épinards et betteraves — dont on consomme les graines) qui pousse sur tout l'altiplano en Bolivie, Pérou, Equateur. Cette culture a été identifiée par les filières de commerce équitable comme pouvant être un moyen efficace d'augmenter les revenus et donc les conditions de vie des producteurs isolés de cette région. Petit à petit, la demande a grandi avec l'arrivée de nouveaux acteurs et notamment des filières biologiques (européennes mais aussi beaucoup des pays). A la hausse de la demande, les producteurs ont donc répondu en passant progressivement d'un système cultural diversifié (rotations culturales, alternance avec des pâturages pour l'élevage de lamas) à une monoculture intensive source de perturbations agro-écologiques et sociales.

Dans ce contexte la réponse d'Anapqui est tout à fait intéressante : cette organisation de producteurs se démarque des acteurs locaux conventionnels (sociétés de commercialisation et d'exportation) car elle est à la fois une organisation de production et une organisation de commercialisation. Cette double activité, ainsi que son ancrage auprès des organisations paysannes communautaires lui donne une responsabilité et un engagement particulier quant à la prise en compte de la dégradation du milieu. Appuyé depuis plus de 6 ans par l'ONG AVSF (Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières), Anapqui tente de mettre en place des programmes de production incluant des critères environnementaux : limiter les surfaces de quinoa, garantir un repos suffisant pour les terres, réimplanter des haies vives, utilisation raisonnée des tracteurs, réintroduction des élevages et de la fumure organique, implication des autorités communautaires,... Elle s'appuie aussi sur les réalités sociales des organisations communautaires pour élargir son action aux producteurs non membres de la coopérative et garantir une action globale sur le territoire. De la même manière, ce programme doit aussi convaincre les autres acteurs du secteur. Le défi actuel est de parvenir à compenser économiquement les efforts consentis par les producteurs dans leurs méthodes de production : importateurs classiques et importateurs du commerce équitable doivent donc réfléchir collectivement à ce nouveau défi.



© JB Cavalier

■ CGTSM : un projet de production et de commercialisation durable pour préserver un des territoires les plus menacés de la planète.

L'Amazonie est un territoire qui cristallise de nombreux enjeux sociaux, économiques ou environnementaux. Menacée par une exploitation effrénée des ressources pour alimenter les exportations pourvoyeuses de devises (bois, sols, eau, plantes,...), elle est aussi le lieu de luttes sociales importantes : de nombreuses populations indiennes vivent au sein de cette forêt et cherchent à préserver leur territoire et leurs traditions.

C'est dans ce contexte que naît le projet guarana, initié par le CGTSM (Conseil Général



© Artisans du Monde - Lise Trégoze

de la Tribu des Satere Mawe). Après des années de lutte pour obtenir la démarcation de leur territoire, les Satéré Mawé créent le CGTSM et choisissent alors la voie de l'autonomie économique pour garantir leur autonomie politique. Se rapprochant des filières du commerce équitable, le CGTSM propose la commercialisation du guarana natif des Satéré Mawé. Ce projet économique vise à permettre aux producteurs de vivre de la culture du fruit natif de leur territoire, fortement ancré dans leur traditions séculaires : le guarana. Utilisé dans de nombreuses boissons énergisantes, sa culture s'est largement développée sous l'impulsion de grandes entreprises qui ont introduit des techniques de production intensives et de sélection variétale. Le CGTSM, lui, cherche à préserver les variétés natives de la forêt amazonienne (permettant ainsi le maintien de la biodiversité). Parallèlement, le projet promeut des techniques de production biologique pour augmenter les rendements, garanties par une certification extérieure (FGP – Forest Garden Product) : utilisation de compost, utilisation de pesticides naturels à base de plantes, introduction d'abeilles natives pour la pollinisation... Mais le projet vise aussi à réintroduire des modes de vie

respectueux de cet écosystème si riche et si fragile : le recyclage des déchets est organisé, la replantation d'arbres, le développement de l'habitat écologique... Le CGTSM cherche à faire reconnaître « son »

guarana natif au travers de la mise en place d'une appellation d'origine contrôlée tandis qu'une multinationale vient de déposer le nom de « guarana de Mawé » ! Ainsi, soutenir le CGTSM, c'est lui donner les moyens de

lutter concrètement sur le terrain face aux attaques des grandes firmes transnationales qui cherchent petit à petit à prendre le contrôle de cette ressource naturelle.



FOREST GARDEN PRODUCTS

Fondé par le Docteur Ranil Senanayake, FGP « Forest Garden Products » est un système de certification international créé il y a une vingtaine d'années, garantissant, en sus des labels biologiques, la restauration des écosystèmes.

La destruction de forêts et d'écosystèmes très bio diversifiés est alarmante. La réponse à cette situation pourrait être la reforestation et l'agriculture biologique. Malheureusement, parfois pratiquée en monoculture, celle-ci s'avère insuffisante, voire dommageable. Les monocultures, aussi bio soient elles, ne peuvent remplacer les forêts et ne garantissent pas la biodiversité.

Les 7 principes fondamentaux de la charte éthique incluent notamment la restauration des écosystèmes d'origine (tout en respectant les populations locales dans leurs habitats d'origine); l'encouragement au renouvellement de la végétation des terres déboisées ou dégradées et l'accroissement de la richesse et la biodiversité végétale et animale d'origine ; la transformation de la production chimique intensive des exploitations agricoles en une production naturelle et biologique ; la valorisation des produits de terroirs ; l'accompagnement des producteurs pour atteindre ces objectifs ensemble

La *silviculture analogue* est un système de silviculture qui cherche à établir un écosystème dominé par l'arbre, analogue ou similaire, dans sa structure architecturale et sa fonction écologique, à l'écosystème d'origine. Cette approche permet une multitude de bénéfices comme la création de micro habitats - si vitaux à de nombreuses espèces natives - et l'approvisionnement en eau propre, la séquestration de carbone et la stabilité environnementale.

→ En savoir plus : www.forestgardencertification.com

Par Charlotte Parmentier — Guayapi Tropical

ETHOS PARIS : 100 % coton biologique

Fondée en 2002 par Ann Leroux, l'entreprise ETHOS prend le parti pris d'allier éthique et « produits verts » en proposant des vêtements équitables et biologiques.

La culture du coton conventionnel dans le sud de l'Inde

La consommation de pesticides est massive dans les champs de coton. Tous les insecticides sont vendus en Inde, et notamment des produits très dangereux interdits en Europe depuis des années. Le marché des pesticides en Inde est en pleine expansion, pourtant ils ne sont plus efficaces contre les nuisibles, ils coûtent cher et entraînent un endettement (cause du suicide de fermiers indiens). Ces pesticides ont un effet dévastateur sur la santé, tous les jours des gens meurent empoisonnés. En outre, les pesticides détruisent l'environnement.

Face à une telle pression, Ethos se demande pourquoi continuer à soutenir l'usage de fibres toxiques sans considération pour les droits de l'environnement et des humains ? La seule alternative viable pour échapper à cette catastrophe sociale et environnementale : le coton bio.



© Ethos

L'alternative existe : le coton biologique

Tous les articles Ethos sont produits en coton 100 % biologique, laine d'alpaga, et raphia. Nos produits sont fabriqués selon les principes du commerce équitable (ETHOS est membre de la PFCE). La culture du coton bio préserve la fertilité des sols, la pérennité des écosystèmes, et la propreté des nappes phréatiques. Elle permet aux petits agriculteurs de vivre décemment : les cours du coton bio ne sont pas soumis à la spéculation et les agriculteurs reçoivent un salaire de 25% supérieur, et ils évitent les dépenses coûteuses en pesticides.

L'innovation : Botanic Impressions

Depuis 2008, Ethos investit dans une production encore plus écolo ! L'objectif est de montrer que des alternatives aux teintures chimiques agressives existent avec une collection dont le cycle entier est écologique. Les ingrédients utilisés dans la fabrication des vêtements de la collection Botanic sont issus de cultures biologiques. Les teintures, mordants et fixateurs proviennent de substances végétales ou minérales non toxiques. Les procédés de fabrication et le recyclage des déchets répondent aux plus hautes exigences écologiques.

→ En savoir plus : www.ethosparis.com

Par Noémi de Verneuil — Ethos

Artisans du Monde : améliorer les pratiques environnementales ici

Par Gérald Godreuil, responsable de la Garantie — Fédération Artisans du Monde

Si la réflexion sur la question «environnementale» est assez récente à Artisans du Monde, les aspects environnementaux sont pris en compte dans nos activités depuis quelques années, à deux niveaux : les fournitures et la sensibilisation du public (Lire article page 21-22). Le papier recyclé est utilisé pour la majorité des supports de communication de la Fédération Artisans du Monde (depuis 2001), des sacs en papier recyclé pour les boutiques (2003), une charte d'aménagement pour les magasins intégrant des matériaux écologiques a été élaborée en 2006 (lire encadré), impression

à l'encre végétale par un imprimeur certifié Imprim'vert (2008), utilisation de vaisselle jetable biodégradable et compostable (2008), séminaires, le refus des OGM ... Il reste cependant une grande marge de progrès pour limiter et réduire l'impact de nos activités. Ceci implique un choix politique fort que traduit le vote, à l'Assemblée générale de 2008, de nouveaux critères du commerce équitable plus précis et plus exigeants sur l'environnement. Ensuite, cela demande une éducation et un changement effectif des comportements collectifs et individuels.

Depuis fin 2008, les associations Artisans du

Monde sont sensibilisées à la prise en compte de l'environnement au travers d'une rubrique mensuelle «Le geste du mois» dans le bulletin interne. Des associations Artisans du Monde (AdM) ont pris des initiatives en appliquant la charte d'aménagement, en choisissant un fournisseur d'énergie 100 % renouvelable (AdM Crolles) ou en élaborant un plan environnement local (lire ci-dessous, AdM Paris 14). L'étape suivante sera l'élaboration d'un «plan d'action environnemental» de la Fédération Artisans du Monde et dans les associations volontaires, conformément aux principes du commerce équitable.



Des boutiques un peu plus écologiques ...

10 boutiques Artisans du Monde ont adapté en totalité ou en partie la charte d'aménagement. Les matériaux ont été choisis pour leur aspect naturel et, autant que possible, pour leur qualité environnementale. Le sol en grès céram est certifié Eco label, sur les murs, une peinture à la chaux, colorée avec des pigments naturels et pour l'éclairage, du fluo compact pour limiter la consommation d'énergie. Le concept continuera à évoluer pour réduire l'empreinte écologique.

Artisans du Monde Paris 14 se met au vert

Par Vincent Michard [bénévole AdM Paris 14]

Artisans du Monde Paris 14 a élaboré un plan d'action «environnemental» local. Il a été présenté en début d'année lors d'une réunion de bénévoles. Il a été très bien accueilli par ceux-ci, sensibles aux questions écologiques ; certains ont même rejoint le groupe de travail et ont déjà apporté de nouvelles idées. Pour que les bonnes pratiques ne soient plus des contraintes et rentrent dans les habitudes, il est très important de bien expliquer à tous quel est le but et les avantages écologiques et économiques engendrés, de manière chiffrée si nécessaire. Pour faire des économies d'énergie il faut en général investir dans des équipements plus chers au départ mais qui se montrent rentables dans le temps. Ainsi, l'achat de spots basse consommation, 4 fois plus chers, mais qui durent 8 fois plus longtemps et consomment 5

fois moins d'électricité, est rentabilisé dès la 2^{ème} année et permet de réaliser environ 70 % d'économie annuelle (électricité + achat des spots) soit 120 euros par an pour 10 spots. Ces spots sont en plus recyclables. Pour les économies de chauffage, il faut commencer par bien isoler la boutique, car cela ne sert à rien d'investir dans un chauffage performant s'il y a des fuites partout, les meilleurs kWh étant ceux que l'on ne consomme pas ! Ceci peut nécessiter de faire appel à un professionnel ou un bénévole bricoleur... Le choix de l'emplacement du radiateur (près de la fenêtre pour faire écran thermique), est également très important. Nous avons donc calfeutré la porte d'entrée à l'aide de joints spéciaux et posé un programmeur sur le radiateur électrique, en attendant de passer à un système de chauffage

à briques réfractaires programmable, plus confortable, plus économique en électricité et donc plus écologique, mais un peu plus coûteux à l'achat. Notre objectif reste de passer chez Enercoop (fournisseur d'électricité verte) après avoir réalisé les économies d'électricité correspondant au surcoût actuel d'Enercoop par rapport à EDF (soit environ 140 €/an pour une consommation totale de l'ordre de 4 kWh). Nous envisageons également de vendre les sacs en papier afin d'inciter les clients à utiliser des sacs réutilisables... L'étape suivante sera l'élaboration d'un «plan d'action environnemental» de la Fédération Artisans du Monde et dans les associations volontaires, conformément aux principes du commerce équitable.

L'environnement : enjeu majeur d'Alter Eco

Par Eric Garnier, responsable communication — Alter Eco



© JB Cavalier



De par la nature de son activité, Alter Eco est en permanence confronté à la problématique environnementale. Entreprise importatrice de produits agricoles, son activité a un impact sur l'environnement à plusieurs niveaux (transports, techniques agricoles, distribution, etc.).

En cherchant à élever notre niveau d'exigence tout au long des filières, l'engagement environnemental d'Alter Eco prend aujourd'hui une dimension prioritaire.

■ Evaluation, Réduction, Compensation

Nous avons donc décidé d'inscrire la démarche carbone au cœur de nos préoccupations. Dans un esprit d'exigence, nous calculons, réduisons au maximum et compensons les émissions de CO₂ liées à notre activité depuis 2005.

En 2006 nous avons réalisé notre premier Bilan Carbone et en 2008 avec le programme « Objectif Zéro Carbone », nous avons passé au crible tous nos produits afin de définir précisément une découpe carbone pour

chaque référence et identifier les principaux leviers à actionner pour limiter nos émissions de CO₂ : optimisation de l'affrètement, suppression des suremballages, éco conception des produits, utilisation d'énergie verte, tri sélectif,...

Bilan Carbone® d'Alter Eco en 2008 (méthodologie ADEME)

Les émissions totales affectées au bilan carbone d'Alter Eco s'élèvent à 1083 tonnes équivalent Carbone (soit 3970 tonnes équivalent CO₂), réparties de la manière suivante :

■ Le programme de reforestation chez les producteurs d'ACOPAGRO

Aujourd'hui, toutes les émissions de CO₂ liées à notre activité sont compensées par un programme de reforestation en Amazonie péruvienne, en partenariat avec les producteurs d'ACOPAGRO, permettant de sauvegarder leur environnement fortement touché par la déforestation tout en leur apportant un revenu supplémentaire.

→ **Tout savoir sur www.altereco.com**

Postes d'émission	Emissions en tonnes équ. carbone	Emissions en tonnes équ. CO ₂	Contribution au total
Energie Interne	1	5	< 1%
Coopératives et prestataires (énergie + procédés)	175	642	16%
Transport des produits (de la coopérative au foyer de consommation)	308	1 129	28%
Déplacements de personnes (salariés et visiteurs)	103	378	10%
Matériaux entrants hors emballages	3	11	< 1%
Emballages (fabrication et fin de vie)	392	1 438	36%
Déchets directs et indirects (fin de vie)	5	17	< 1%
Amortissements (ex. informatique)	4	15	< 1%
Utilisation des produits (ex. cuisson du riz)	91	335	8%
TOTAL	1 083	3 970	100%

→ **A savoir !**

74 % (838 tonnes équ. CO₂) liés au transport en camion,
11 % liés au transport en bateau,
10 % liés au transport au sein de la coopérative,
5 % liés au transport du consommateur.

Commerce équitable & environnement, une alliance ^{pour un} développement durable

Par Frédéric Bigirimana et Eugénie Malandain — PFCE

Le commerce équitable repense les règles du commerce international depuis plusieurs décennies et lutte pour recentrer l'activité marchande sur l'homme et son environnement. Cette démarche implique, à plusieurs niveaux et dans plusieurs filières, la mise en œuvre de méthodes de production et de consommation plus saines socialement mais aussi écologiquement.



La Plate-Forme pour le Commerce Équitable (PFCE), principal collectif des acteurs du commerce équitable en France, travaille depuis 2007 à une meilleure intégration de la problématique environnementale dans les pratiques de ses membres. Ainsi, entre 2007 et 2008, les membres ont travaillé à une refonte de leur charte en y ajoutant la pratique de l'agriculture biologique, la préservation de la biodiversité et le soutien aux énergies renouvelables comme nouveaux objectifs. Après l'adoption de cette nouvelle charte en mai 2008, la PFCE organise dès juillet des ateliers sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) des produits, le coton biologique, le quinoa et les emballages²³. L'enjeu, à travers l'intervention de chercheurs et d'experts, était d'amener les membres à échanger sur leurs expériences de terrain, à mutualiser leurs pratiques et à s'engager ainsi collectivement dans une démarche de progrès.

Face au succès de ces rencontres, la PFCE a décidé en 2009 de construire un projet environnemental ambitieux, sur deux ans, conçu en fonction de la diversité des membres, en termes de pratiques, de filières et de moyens. Ce projet prévoit trois niveaux d'actions : des engagements individuels pour chaque organisation, une mutualisation des pratiques entre acteurs du commerce équitable, et une diffusion de ces pratiques à un plus large public, en particulier les consommateurs.

La première étape de ce travail consiste à réaliser un diagnostic des pratiques environnementales des membres au regard des nouveaux objectifs de la charte et à la publication du Guide 2009 des bonnes pratiques environnementales des membres de la PFCE. Ce guide illustrera des problématiques environnementales (les émissions de gaz à effets de serre, l'éco-conception des produits, la biodiversité, l'information aux consommateurs, l'éducation au développement durable) avec des alternatives mises en place par une dizaine de membres de la PFCE tout au long des filières. Ce guide visera à démontrer que les alliances entre commerce équitable et environnement existent déjà, qu'elles sont possibles et souhaitables.

Conçu dans un premier temps pour être approprié par les acteurs du commerce équitable, ce guide sera largement diffusé lors de la prochaine quinzaine du commerce équitable (du 9 au 24 mai 2009). Thème de la journée²⁴ mondiale du commerce équitable, l'environnement sera le cœur du sujet d'une table ronde réunissant les acteurs du commerce équitable, des associations de défense de l'environnement, des institutions et des consommateurs, pour échanger autour du Guide 2009. A travers ce dialogue, des premières passerelles pourront ainsi se construire entre acteurs participant à un même mouvement de production et de consommation responsable.

Consciente de la marge de progrès qu'il reste à faire, pour que le commerce équitable et le respect de l'environnement participent pleinement à un développement durable, la PFCE souhaite accompagner ses membres dans la mise en œuvre de plans d'actions environnementales. Ainsi, en fonction de leur taille, de leur

moyen, de leurs filières et stratégies de développement, chacun pourra mener des études d'impact environnemental, mettre en place un bilan carbone ou encore un analyse de cycle de vie et se lancer dans une démarche d'éco-conception ou d'éco-management par la suite. L'ensemble de ces démarches fera l'objet de nouvelles évaluations collectives et de publications en 2010 et 2011, couvrant l'ensemble des membres de la PFCE.

Engagés dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale en tant qu'acteurs spécialisés dans le commerce équitable, les membres de la PFCE associeront progressivement leurs partenaires fournisseurs et producteurs dans leur démarche environnementale. Dès 2009, une étude d'impact sera menée sur la filière quinoa en Bolivie dans la continuité de l'atelier organisé en juillet 2008. En 2010, une journée de formation sur la biodiversité est d'ores et déjà prévue, l'enjeu étant que cet objectif soit pris en compte tout au long des filières de production de commerce équitable.

Enfin, toutes ces démarches et innovations auront atteint leurs objectifs lorsqu'elles seront connues et appropriées par le grand public, en particulier par les consommateurs. C'est pourquoi, la PFCE représentera ses membres dans toutes les instances et groupes de travail qui ont pour but de rendre compte des pratiques innovantes de développement durable. Il est en effet aujourd'hui urgent de montrer et de démontrer que le commerce équitable est un modèle de développement durable, sur les volets sociaux, économiques et environnementaux.

23 | Actes des Journées au Vert 2008, téléchargeables sur le site de la PFCE. www.commerceequitable.org
24 | 9 mai 2009, coordonné par l'IFAT-WFTO.

De la nécessaire mais ô combien difficile éducation des citoyens

Par Lise Trégloze, responsable éducation — Fédération Artisans du Monde

Comment parvenir à faire comprendre les grands enjeux qui traversent le commerce équitable, comme ceux posés par la prise en compte de l'environnement ?

À l'issue du séminaire « Commerce équitable et environnement » qui rassemblait le 20 février 2009 une vingtaine d'organisations de commerce équitable, les participants quelques peu « abasourdis » devant l'ampleur et la complexité des défis à venir, s'accordaient sur la nécessité de devoir les expliquer au grand public, afin notamment d'éviter les idées reçues et les faux débats.

Plus laborieux encore : expliquer simplement et de manière pédagogique, tout en restant fidèles à la réalité, tout aussi complexe soit elle. En bref, « éduquer » les citoyens à ces problématiques.

Depuis plusieurs décennies, les mouvements d'éducation populaire tentent de relever ce défi, et agissent auprès de divers publics, notamment les jeunes, considérés comme des individus mais aussi des acteurs collectifs.

Un credo : pour agir il faut avant tout comprendre pourquoi ; et pour comprendre, il faut avant tout être informé et avoir réfléchi à la question. Le public est d'ailleurs un acteur essentiel dans sa propre éducation : les éducateurs donnent des outils pour comprendre, mais il revient à chacun de se réapproprier ces thématiques et d'aller plus loin, jusqu'à l'action.

Ainsi, les acteurs de l'éducation au développement (EAD) et à la solidarité internationale s'attèlent à faire comprendre les mécanismes d'interdépendances qui mènent aux injustices et à l'exclusion dans le monde (particulièrement au Sud de la planète), et cherchent à faire prendre conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de changement social, essentiel à la construction d'un monde plus solidaire.

Au sein de ce courant, les acteurs de l'éducation au commerce équitable comme Artisans du Monde, se sont spécialisés dans l'explication des dysfonctionnements du commerce international qui engendrent ces inégalités ; et donc de l'intérêt du commerce équitable pour la construction d'un monde plus

juste (particulièrement pour les paysans et artisans marginalisés).

Par ailleurs, les acteurs de l'éducation à l'environnement s'investissent pour faire comprendre la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme ; et visent à faire acquérir des connaissances, des valeurs, des comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation de l'environnement à tous les niveaux.

Ces mouvements d'éducation, même s'ils se sont spécialisés, ont des outils, des contenus, des méthodes pédagogiques qui évoluent avec le temps, en fonction de l'actualité et du niveau de connaissance du public.

Aux débuts du commerce équitable en France il y a une trentaine d'années, le commerce équitable était une notion inconnue : très peu d'acteurs étaient présents, on se cantonnait à une dimension Nord-Sud et il n'y avait pas de réglementation. Le système reposait sur la confiance et l'éducation au développement peinait à être considérée comme une contribution réelle à la lutte contre les inégalités mondiales.

Les animations pédagogiques reposaient sur des discours simplifiés : le commerce équitable signifiait meilleur prix et moins d'intermédiaires.

Poussés par la nécessité de viabiliser cette nouvelle forme de commerce et d'augmenter les débouchés pour les partenaires du Sud, les acteurs de commerce équitable se sont même engagés dans des campagnes de communication grand public, avec des messages forts mais souvent réducteurs, quittes à « dénaturer » la dimension éducative du commerce équitable : achetez du commerce équitable et vous sauverez le monde !

Par ailleurs, la prise de conscience de plus en plus forte pour les questions environnementales, et la similitude entre les préoccupations des consommateurs d'éco-

produits ou de produits issus de l'agriculture biologique, avec celles des consommateurs du commerce équitable, ont aussi poussé les acteurs à lier fortement ces deux dimensions dans leurs discours.

Les consommateurs — exigeants et enclins à l'esprit critique comme tout consommateur qui se doit... — ont dans l'esprit l'idée que le commerce équitable a donc naturellement comme mission la protection de l'environnement, tout du moins il est issu de pratiques n'ayant pas d'impact négatifs sur l'environnement.

Que d'incompréhension est donc à prévoir lorsque l'étiquetage carbone d'un produit équitable présentera un bilan négatif liés aux impacts néfastes qui auront été mesurés (car mesurables, comme les émissions de gaz à effet de serre) tout au long de la filière ; tandis que les impacts bénéfiques sur l'environnement permis grâce au commerce équitable ne seront pas intégrés faute d'indicateurs pouvant les mesurer. Cette incompréhension poussera-t-elle les consommateurs à mieux s'informer, ou bien sera-t-elle l'argument pour rejeter un commerce équitable loin d'être parfait et considéré comme trompeur ?

Serait-ce le retour d'ascenseur après des années de communication cherchant plus à augmenter les ventes avec des arguments réducteurs visant à « rassurer » les consommateurs, qu'à véritablement éduquer l'opinion publique ?

En effet, le commerce équitable s'est complexifié, et de nouveaux enjeux sont progressivement apparus avec la multiplication des acteurs de commerce équitable et donc des stratégies, des débouchés, des produits concernés... : les questions de distribution, de bénéficiaires, de garantie, de créations d'emploi, de financements, de législation... et d'impact environnemental, sont venues frapper »»

■ ■ ■ à la porte des organisations de commerce équitable.

Concernant les acteurs de l'éducation, la notion d'éducation au développement durable (EDD) s'est progressivement imposée à tous. Née dans les rapports ministériels, l'EDD veut tout dire, tout englober... En bref, elle a les défauts et les qualités de la notion même de développement durable.

En France, on l'a tout d'abord appelée « éducation à l'environnement pour un développement durable » (EEDD), redondance ou pléonasme pour certains ; nécessaire orientation pour d'autres.

Elle s'est imposée dans les instructions ministérielles, les critères d'obtention de subventions... et peu à peu les acteurs de l'éducation ont tenté de se réapproprier ce terme. Pourtant ce glissement sémantique n'a pas toujours fait l'objet d'un repositionnement stratégique de la part des acteurs en interne.

L'EEDD signifiait-elle pour les acteurs de l'EAD et ceux du commerce équitable de devoir justifier que leurs actions comportaient bien un volet environnemental ? Et pour les acteurs de l'éducation à l'environnement, de devoir inclure dans leurs animations les volets économiques et sociaux du développement durable, en abordant le commerce équitable par exemple ?

Pourtant on trouve naturellement dans les fondamentaux de ces mouvements d'éducation

les différentes dimensions du développement durable (certains considérant 3, 4, 5 piliers...), plus ou moins exprimés selon les spécificités de chacun.

Aujourd'hui en France, les derniers bulletins officiels de l'éducation nationale parlent d'Education au Développement Durable, terme déjà utilisé par ailleurs par l'ensemble des pays européens.

Dans le fond, bien-sûr, le développement durable est un idéal à poursuivre et on peut bien expliquer en quoi le commerce équitable y contribue, sur le pilier environnemental comme sur les autres.

Mais mettons-nous tous le même contenu derrière cette notion de développement durable ? Encore très intimement liée à l'environnement dans l'esprit du grand public, ne risque-t-on pas d'entretenir la confusion en se jetant à corps perdus dans ce nouveau paradigme ?

Quand à la forme, l'EDD est à toutes les sauces publiques : les ministères et hautes instances multiplient les colloques, où les acteurs de l'éducation — qu'ils soient de l'environnement ou du développement — peinent à s'y retrouver. En allant à la conférence internationale sur l'EDD organisée à Bordeaux en octobre 2008 dans le cadre de la décennie 2005-2014 de l'éducation au développement durable des Nations Unies, on pouvait même croiser une

entreprise de la grande distribution. Comme si vendre des produits bio ou équitables était en soi un acte d'éducation...

Aujourd'hui, des acteurs français de l'EAD et ceux de l'éducation à l'environnement se questionnent. En Belgique, ces mêmes acteurs ont tout bonnement rejeté cette notion « venue d'en haut », chacun gardant ses spécificités, tout en collaborant.

Le 23 septembre 2008, Educasol, la plateforme française des ONG d'éducation au développement, invitait les acteurs de l'EAD et ceux de l'éducation à l'environnement à une journée de réflexion sur l'éducation au développement durable. Force était de constater que pour l'ensemble des organisations présentes, la notion d'EDD était encore floue, et pouvait présenter autant un risque de récupération qu'une véritable opportunité pour mieux faire comprendre nos thématiques.

Tout en poursuivant leurs missions, les acteurs des différents courants d'éducation populaire en France seront sans doute amenés à se positionner plus fermement sur cette notion d'éducation au développement durable, et à chercher d'autres complémentarités entre leurs actions. Tenter d'expliquer les tenants et aboutissants des liens entre commerce équitable et environnement de commune voix entre les acteurs de l'éducation au commerce équitable et ceux de l'environnement, pourrait être un premier pas.

Des outils pédagogiques sur les liens entre commerce équitable et environnement



Mallette pédagogique « Les défis du guarana » réalisée à partir d'une étude comparative au Brésil des filières conventionnelles et équitable du guarana

Un support DVD permet d'illustrer comment dans un territoire soumis à de forts enjeux environnementaux, l'Amazonie brésilienne, une organisation de commerce équitable, le CGTSM (Conseil Général de la Tribu des Satéré Mawé), relève les défis environnementaux et met en place des activités visant à la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.



Mallette pédagogique « Du développement durable au commerce équitable » réalisée à partir de l'étude de la filière du riz au Laos chez Lao Farmers products

Un support DVD montre en quoi le commerce équitable s'inscrit avant tout dans une démarche globale de développement durable associant les dimensions économiques, sociales et environnementales. Le commerce équitable tel qu'il est pratiqué dans le cas du riz du Laos, intègre tout à fait la dimension environnementale.



Mallette pédagogique « Artisanat et Commerce équitable » réalisée à partir de l'étude de l'ONG « Association des villageois de NDEM », au Sénégal, qui s'organise autour d'un centre des métiers d'artisanat.

Une exposition présente comment le commerce équitable peut être une locomotive pour la mise en place de projets sur tous les piliers du développement durable, notamment l'environnement.

→ Retrouvez une présentation de ces outils, un catalogue et un bon de commande sur www.artisansdumonde.org (rubrique Eduquer / outils pédagogiques).

GLOSSAIRE

■ **Agenda 21*** : L'agenda 21 est le programme de développement durable pour le XXI^e siècle, que la communauté internationale s'est engagée à mettre en œuvre lors de la conférence internationale de Rio sur l'environnement et le développement, en 1992. Tous les acteurs sont invités à traduire l'agenda 21 à leur niveau : stratégie française, européenne de DD, Agendas 21 locaux des villes, départements, régions...

■ **Analyse du cycle de vie (ACV)** : L'ACV est une méthode d'évaluation environnementale qui permet de quantifier les impacts d'un produit (qu'il s'agisse d'un bien, d'un service voire d'un procédé) sur l'ensemble de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières qui le composent jusqu'à son élimination en fin de vie, en passant par les phases de distribution et d'utilisation. (Source : ADEME)

■ **Bilan carbone*** : Effectuer son bilan carbone consiste à estimer et comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, méthane, azote...) générés par une activité. En prenant des mesures pour réduire ces émissions, une organisation conforte sa viabilité écologique et économique (ainsi par l'anticipation de taxes sur les énergies fossiles).

■ **Biodiversité*** : Issues de milliards d'année d'évolution, la biodiversité est l'interaction de l'ensemble des éléments du vivant (écosystèmes, espèces, gènes). Elle est en érosion rapide, et au rythme de 27 000 espèces éliminées chaque année, 30 % auront disparu d'ici 2050. Une convention internationale sur la diversité biologique a été signée à Rio ; la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004.

■ **Changement climatique*** : L'utilisation de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) a multiplié par deux les émissions de gaz à effet de serre (GES) au cours du XX^e siècle, entraînant un réchauffement climatique, qui pourrait être d'au moins 3° en moyenne avant 2100. Les pays signataires des protocoles de Kyoto (1997) s'engagent à réduire leurs émissions de GES de 5,2 % par rapport à 1990. La France a pour objectif de les diviser par quatre d'ici 2050.

■ **Développement durable (DD) *** est « un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, » en accordant « une priorité aux besoins essentiels des plus démunis ». Définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, dans le Rapport Brundtland. Le DD est l'interaction permanente de plusieurs dimensions : progrès social, équilibre écologique, diversité culturelle et viabilité économique.

■ **Empreinte écologique*** : L'empreinte écologique calcule la pression qu'exercent les humains sur la biosphère, en mesurant la surface productive nécessaire à une population pour sa consommation de ressources et l'absorption des déchets qu'elle produit. La planète a une capacité de production moyenne disponible de 1,8 hectare / humain (pour une population de 6,5 milliards de personnes), alors que l'empreinte écologique moyenne dépasse 2,3 ha. Un Européen consomme 5 ha, un Nord-Américain près de 10, un Sahélien moins de 0,7 ha.

■ **FLO (Fairtrade Labelling Organizations)** : Créée en 1997, FLO fédère 20 initiatives nationales (Max Havelaar, Transfair...). L'organisation s'est scindée en 2003 en deux entités : FLO International qui définit les cahiers des charges et FLO-Cert, qui contrôle leur application (certifié ISO65).

■ **Gaz à effet de serre**** : Un « gaz à effet de serre » est un gaz présent dans l'atmosphère terrestre et qui intercepte les infrarouges émis par la surface terrestre. Les deux principaux gaz responsables de l'effet de serre de la Terre sont la vapeur d'eau (H₂O) et le gaz carbonique (CO₂). Il en existe beaucoup d'autres. Ces gaz ont des sources naturelles mais l'homme ajoute sa part et a augmenté leur concentration dans l'air de manière significative. C'est du reste pour cela que, comme pour le CO₂, le méthane et le protoxyde d'azote sont pris en compte dans les accords internationaux comme le protocole de Kyoto.

■ **IFAT-WFTO (Organisation Mondiale du Commerce Équitable ; ex IFAT)** : WFTO est une structure internationale (1989) de près de 350 membres, 70 pays, 65% membres du Sud. Ses missions sont de développer les marchés pour les producteurs défavorisés, garantir l'application des principes du commerce équitable par ses membres et mener des actions de plaidoyer.

* Définition d'Adéquations. Vous pouvez commander le guide « Intégrez le Développement Durable dans votre organisation » à Adéquations : www.adequations.org/spip.php?rubrique20

** www.manicore.com/documentation/serre/gaz.html de Jean-Marc Jancovici



→ Je suis consommateur

- 1 | Je me renseigne sur les impacts sociaux et environnementaux des produits que je consomme
- 2 | Je privilégie les produits locaux, de saison, et les produits biologiques.
- 3 | Pour les produits « exotiques », je choisis des produits du commerce équitable.
- 4 | Je fais mes courses dans des magasins de proximité.
- 5 | J'évite de prendre la voiture pour aller faire mes courses et je privilégie la marche, le vélo ou encore les transports en commun.

→ Je distribue des produits du commerce équitable

- 1 | Je fais des économies d'énergie (ampoule basse consommation, réglage du chauffage...) et je choisis les énergies renouvelables.
- 2 | Je réduis les emballages et les déchets : je transmets mes remarques sur les suremballages, je sensibilise les clients à l'utilisation de sacs réutilisables...
- 3 | J'utilise des matériaux et des fournitures éco-responsables.
- 4 | Je limite le transport des marchandises en faisant des commandes groupées.
- 5 | J'optimise le déplacement des personnes et j'utilise les transports les moins polluants.



ARTISANS DU MONDE c'est :

› Le 1^{er} réseau de magasins spécialisés de commerce équitable en France

- › Une première association Artisans du Monde créée en 1974 ; depuis 1981, une **fédération nationale de 170 associations**
- › **145 magasins** associatifs en France qui commercialisent des produits **artisansaux et alimentaires** d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie
- › Un partenariat avec **121 groupements de producteurs du Sud**

LE COMMERCE ÉQUITABLE offre à des organisations d'artisans et de paysans défavorisés, une relation durable fondée sur **une juste rémunération, le respect de l'humain et de l'environnement.**

Le commerce équitable leur permet de vivre dignement de leur travail, de **satisfaire des besoins essentiels et de développer des projets sociaux** (santé, éducation, habitat...) dans leur communauté.

Artisans du Monde défend un commerce équitable à trois dimensions : commerciale, pour offrir des débouchés et un revenu aux producteurs, **éducative**, pour mieux informer le public, et le **plaidoyer**, pour mobiliser les citoyens en faveur d'un commerce mondial plus juste. Nos magasins sont des lieux de **consommation citoyenne de proximité**, où le public peut **s'informer, s'éduquer et s'engager pour un monde plus équitable.**



Rédaction

Fédération Artisans du Monde
53 bd de Strasbourg - 75010 Paris
Tél: 01 56 03 93 50 | Fax: 01 47 70 96 35
www.artisansdumonde.org

Coordination de la rédaction

Soraya Lahlou, Gérald Godreuil

Maquette

Delphine Craplet

Remerciements

Martine Boyer-Delame ; Jean-Baptiste Cavalier ; Michel Hourdebaigt ; Marie-Paule Jammet ; Lucile Lecoq ; Lisa Rolland.

Prix public : 2 €



Imprimé par
l'imprimerie Maugein,
sur papier recyclé,
avec de l'encre végétale.

FONDATION



Ce bulletin a été réalisé avec le soutien financier du Conseil régional Ile de France, du conseil régional, Languedoc-Roussillon et de la Fondation Macif.